

Procès verbal de la séance du lundi 22 mai 2023

Président de la séance : Pierre GAUTHIER

Secrétaire(s) de la séance : Carole BRISSEAU

Présents : GAUTHIER Pierre, BRISSEAU Carole, HUGAND Chantal, SECULA Franc, ANDRADE Fernand, JACQUES Claudette, MAURY Martine, MORVAN Edith

Excusé(es) : BOULANGER François

Ordre du jour:

Informations :

- Salle des fêtes
- Vol et dégradation de biens communaux
- Mobil-home Donnezac
- DECI
- Travaux réalisés et à venir
- Pique-nique communal
- Soirée du 13 juillet
- Echo
- Ecoles (effectifs rentrée 2023)
- Dotation global de fonctionnement

Comptes rendus syndicats et commissions

Questions diverses

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

DE 2023 23 : Tarifs verres

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs pour les verres sérigraphiés avec le logo de la commune.

Il propose le tarif suivant : 3€ pièces

Après délibération, le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

DE 2023 23 2 : Marché public de rénovation de l'école en salle des fêtes

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de l'école en salle des fêtes

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

L'école du village étant fermée depuis 3 ans et la salle des fêtes actuelle n'étant plus adaptée, Monsieur le Maire propose de rénover l'école en salle des fêtes ainsi que la démolition de la salle des fêtes actuelle.

Répartition des lots :

DESCRIPTIF
Lot 0 : DISPOSITIONS COMMUNES DE CHANTIER
Lot 1 : DEMOLITIONS / CURAGES / DEPOLLUTION
Lot 2 : DEMOLITIONS STRUCTURELLES / GROS ŒUVRE / FONDATIONS
Lot 3 : CHARPENTE BOIS ET METAL / COUVERTURE / ZINGUERIE
Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES
Lot 5 : TRAITEMENT DES FACADES
Lot 6 : PLATRERIE / ISOLATION / PLAFONDS
Lot 7: MENUISERIES INTERIEURES
Lot 8 : REVETEMENTS SOLS ET MURS
Lot 9 : PEINTURES
Lot 10 : PLOMBERIE
Lot 11 : CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION
Lot 12 : ELECTRICITE CFO / CFA
Lot 13 : TERRASSEMENTS
Lot 14 : RESEAUX
Lot 15 : VOIRIES ET CHEMINEMENTS
Lot 16 : ECLAIRAGE EXTERIEUR
Lot 17 : DIVERS
Lot 18 : ESPACES VERTS

2 - Le montant prévisionnel du marché

M. le Maire indique que les coûts prévisionnels sont estimés par le maître d'œuvre à 617 525€ HT et 178 115 € pour les aménagements extérieurs

3 - Procédure envisagée

M. le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus.

5 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres dans le cadre du projet de rénovation de l'école en salle des fêtes et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- D'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir.
- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Informations diverses :

- Rénovation de l'école en salle des fêtes : après discussion, les élus valident le projet estimatif à 617 525 € HT ainsi que les aménagements extérieurs estimés à 178 115€ HT
- Église : un vol de cuivre a eu lieu, Monsieur le Maire a déposé plainte. L'assurance ne prendra pas en charge les frais, car il n'y a pas eu d'effraction.
- Mobil-home Donnezac : Suite à notre saisine auprès du service des domaines privée (2022), concernant le mobil-home situé sur la parcelle ZI 90 (Donnezac), la DRFIP a mandaté Monsieur le Maire pour faire exécuter les travaux (Mars 2023). Première semaine d'avril les travaux de remise en état ont eu lieu. A la fin des travaux et conformément à la procédure donnée par la DRFIP, les documents leurs sont envoyés. Cependant, le 25 avril la DRFIP nous informe ne pas avoir les fonds nécessaires pour le paiement de la facture tant que la parcelle n'est pas vendue. Ma mairie s'est donc substituée à la DRFIP et a payée la facture d'un montant de 21 700€ TTC.
- DECI : la commune n'étant pas propriétaire d'une parcelle, la demande de subvention n'est pas possible.
- Cimetière Rouquette : la possibilité de planter du chèvrefeuille ou jasmin est évoquée.
- Pétanque : les traverses doivent être récupérées début juin. Une clôture doit également être posée.
- Fauchage : 1^{er} passage effectué
- Busage bourg : chantier terminé
- Voirie : une demande de devis auprès de Bouijaud est en cours.

- Pique-nique communal : VAL apporte bancs, tables et barbecue. Un administré prête des WC mobil. Monsieur la Maire donne les pieds de vignes.
- Soirée oiseaux : une conférence animée par un habitant du village sera organisée le 16 juin. La mairie offre un apéritif.
- Dotation globale : le Gouvernement a décidé d'augmenter la DGF de 320 millions d'euros en 2023, afin d'aider les collectivités à faire face aux conséquences de l'inflation.
- Effectif école : l'effectif prévisionnel pour la rentrée 2023 est de 61 élèves, l'an passé il était de 65.
- Echo : une édition est proposée pour le mois de juillet, cette proposition n'est pas retenue.

Comptes rendus syndicats et commissions :

- Commissions de mutualisation : plusieurs sujets sont en cours de réflexion pour les fournitures administratives et d'entretien, une identification des infrastructures sportives du territoire et un marché groupé pour l'entretien des routes.

Questions diverses :

- Jumelage : des élus souhaitent connaître la procédure pour mettre en place un jumelage, les renseignements devront être donnés dans les jours à venir.
- Adressage : une carte est donnée aux élus, les remarques devront parvenir au plus tard lors du prochain conseil.

La séance est levée à 21h30

Le prochain conseil est fixé au 3 juillet 2023 à 18h30

BRISSEAU Carole



Gauthier Line

